

LES RISQUES DU TOUT NUMÉRIQUE

Danièle Dumont Extrait de thèse de doctorat en sciences du langage

Soutenue le 8 oct. 2013 - Le système d'écriture des minuscules latines manuscrites en usage dans les écoles françaises : intérêt de la prise en compte de ce système pour l'enseignement de l'écriture manuscrite.

1-1-4-2 Impact social de la capacité à écrire de sa main

La question de l'identification de l'auteur d'un écrit est une affaire d'expert. Celle de la *possibilité* d'identifier cet auteur - vers laquelle nous conduit ce détour par le domaine de l'expertise - est une question d'organisation de la vie en société.

En effet, pour les actes officiels qui régissent les relations sociales, le législateur a prévu que la signature doit être précédée de mentions appropriées : « lu et approuvé », « bon pour pouvoir », « bon pour accord », « bon pour solde de tout compte » ou autres mentions analogues signalant que l'auteur de la signature a effectivement pris connaissance des textes qui précèdent et les approuve. Dans certains actes c'est un texte de plusieurs lignes qui doit être écrit de la main du signataire.

Ainsi, par exemple, l'accord pour le raccordement d'un bâtiment au réseau de distribution d'électricité nécessite d'écrire de sa propre main « *Proposition reçue avant réalisation des travaux. Bon pour accord* » (Annexe 1 – Document 2 page 400), les cautions solidaires pour le paiement des loyers, obligatoires dans certains cas pour obtenir un logement, comportent une dizaine de lignes imprimées à recopier à la main (Annexe 1 – Document 3 pages 401 et 402), les attestations à produire en justice pour témoigner de faits qu'on a personnellement constatés nécessitent d'écrire de sa propre main une phrase d'une vingtaine de mots plus l'ensemble de son témoignage (Annexe 1 – Document 4 page 403).

Ne pas donner accès à l'acte d'écriture de sa propre main à tout citoyen reviendrait donc à réserver à des privilégiés la possibilité d'accomplir certains actes de la vie sociale, faute pour les autres de pouvoir écrire.

Danièle Dumont Extrait de thèse de doctorat en sciences du langage

soutenue le 8 oct. 2013 - Le système d'écriture des minuscules latines manuscrites en usage dans les écoles françaises : intérêt de la prise en compte de ce système pour l'enseignement de l'écriture manuscrite.

On pourrait arguer que l'écriture peut être remplacée par l'apposition de ses empreintes digitales ou tout autre moyen de reconnaissance informatisé ou informatisable. Toutefois cela ne vaut que pour les contenus prédéfinis et dirait uniquement que l'empreinte a été apposée et la manipulation faite. Une empreinte pouvant être déposée à main guidée ou forcée, une manipulation ne disant rien de son auteur, cela ne dirait rien de l'acceptation du contenu.

Cette évocation des conséquences sociales que pourrait induire un abandon de l'enseignement obligatoire de l'écriture manuscrite fait toucher du doigt la régression sociale à laquelle pourrait conduire l'incapacité de certains individus à écrire de leur propre main, faute d'une implication personnelle ou institutionnelle dans l'acquisition de l'acte d'écrire à la main.

(...)

1-1-7 Les risques du tout numérique

1-1-7-1 La protection des données

Malgré les antivirus et tous les systèmes de protection, toute connexion à Internet fait courir le risque d'introduire des virus, trojans ou chevaux de Troie susceptibles de perturber ou détruire les données stockées ou encore de créer des dysfonctionnements. Des incidents techniques peuvent produire le même effet.

Les mises à jour automatiques des logiciels montrent que chaque ordinateur est accessible à autrui. Divers incidents, notamment sur facebook, ont montré que des données privées peuvent soudainement être accessibles à tous et que des messages peuvent être interceptés.

La protection totale des données n'est donc assurée ni contre la destruction ni contre une diffusion élargie, ni contre le piratage.

1-1-7-2 La vulnérabilité du système

Si, donc, l'accès au contenu des ordinateurs ou autres matériels communiquant via internet est possible, cela signifie aussi que tout système politique qui souhaiterait

espionner des internautes peut faire réaliser un programme dans ce sens. On peut alors se retrouver dans le cas de figure de la Stasi à grande échelle. On mesure à quel point être en mesure de prendre des notes manuscrites est un gage de liberté dans des moments sensibles. Pour le cas où l'écriture manuscrite ne serait plus généralisée, cela serait réservé à une élite.

Par ailleurs, le fonctionnement d'un ordinateur et d'une imprimante nécessite de l'énergie électrique. Leur autonomie se limite à quelques heures. Il suffit d'une coupure de courant de plusieurs heures pour empêcher d'écrire quiconque ne sait pas écrire de sa main. Il ne s'agit pas seulement d'imprimer des données ; il s'agit aussi d'entrer des données dans le matériel informatique pour soi-même ou pour communiquer directement ou en différé. La coupure peut perdurer plusieurs jours comme on le voit parfois lors de perturbations climatiques. Les entreprises sont équipées pour continuer à fonctionner ; les particuliers sont limités à la durée d'autonomie de leur matériel. Plus simplement pour écrire sur un clavier la batterie de l'appareil doit être chargée. Pas de charge, pas d'écriture quelle que soit la situation. On mesure là aussi à quel point savoir écrire de sa main est un gage d'autonomie, mais aussi de liberté aussi bien dans des cas banaux que face à un pouvoir dictatorial.

1-1-7-3 La dépendance du système

Si, donc, l'accès au contenu des ordinateurs ou autres matériels informatiques et leur fonctionnement sont rendu impossibles, seul celui qui sait écrire de sa main peut prendre des notes. Cela peut aller de la simple gêne (impossible, par exemple, de noter une adresse et un numéro de téléphone sur un support) à des cas extrêmes comme celui de Nelson Mandela¹ ou de Gilbert Naccache² qui, emprisonnés pendant des années, ont cependant pu témoigner ou faire avancer leurs idées en écrivant de leur main.

¹ Son action socio-politique et une part de ses publications n'ont été possibles que parce qu'il a écrit clandestinement de sa main pendant ses années de prison.

² Ecrivain Tunisien incarcéré pour raisons politiques de 1968 à 1979, Gilbert Naccache édite trois ans plus tard, le roman *Cristal* écrit en prison sur des emballages de cigarettes de la marque Cristal.

¹ Son action socio-politique et une part de ses publications n'ont été possibles que parce qu'il a écrit clandestinement de sa main pendant ses années de prison.

² Ecrivain Tunisien incarcéré pour raisons politiques de 1968 à 1979, Gilbert Naccache édite trois ans plus tard, le roman *Cristal* écrit en prison sur des emballages de cigarettes de la marque Cristal.

*Danièle Dumont Extrait de thèse de doctorat en sciences du langage
soutenue le 8 oct. 2013 - Le système d'écriture des minuscules latines manuscrites en usage
dans les écoles françaises : intérêt de la prise en compte de ce système pour l'enseignement de
l'écriture manuscrite.*